



Développeur de centrale solaire depuis 2005

A photograph of a solar farm in a rural setting. The solar panels are mounted on a grid of metal posts over a green field. Several cows are grazing in the foreground. A white fence runs across the field. In the background, there are trees and a clear blue sky with a few clouds. A street lamp is visible on the right side of the image.

Projet de ferme agrisolaire du Bouchet Commune de Saint-Junien (87)

Présentation en Conseil Municipal
07/11/2024



Présentation du Groupe

Le Groupe Samfi-Invest

1 Md€

Actifs gérés

57,8 M€

Capital

160 M€

Fonds propres

500 M€

Investissement
immobilier

MALHERBE
L'avenir est en route



Président Alain SAMSON depuis 1996

Samfi-Invest
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT

Créée en 2001

Groupe indépendant basé en Normandie
entreprise française, actionariat familial.



NOSENGAGEMENTS

La capacité d'investissement et la forte réactivité du comité de direction sont les atouts majeurs du groupe.

Samsolar en chiffres



+ 15 ans
d'expériences

50
MWc autorisés

20
MWc construits



Profils pluridisciplinaires
Composées d'ingénieurs
agronomes, géomaticiens,
géographes, juristes, etc.
60 salariés



3 projets autorisés
- En construction
- MES juillet 2024
10,7 MWc



**25 projets en
instruction**
259,7 MWc





Solutions techniques

Les opportunités de développement

3 voies de développement possibles pour les centrales solaires au sol.



Terrains dégradés

Anciennes décharges
carrières, terrains militaires,
valorisation de points noirs
paysagers.

- + Appel d'offre CRE classique
Tarif défini
- Territoire très prospecté
& concurrentiel
Nombre de projets non
extensible



Agrivoltaïsme dynamique

Viticulture/arboriculture/mar
aîchage, synergie entre
exploitation & énergie, outil
d'adaptation changement
climatique.

- + Appel d'offre CRE
innovation, tarif défini &
intéressant
- Critères techniques très
pointus, utilisation de très
petites surfaces



Terrains agricoles

Complémentarité agriculture
& énergie,
polyculture/élevage, soutien
aux exploitations.

- + Appel d'offre CRE très limité
- Vaste potentiel sur le
territoire
Anticipation du marché
(PPA)
Soutien des dynamiques
territoriales

Des solutions agrivoltaïques adaptées



Agrivoltaïsme
& production céréalière



Agrivoltaïsme
& élevage ovin



Agrivoltaïsme
& élevage bovin



Agrivoltaïsme
dynamique



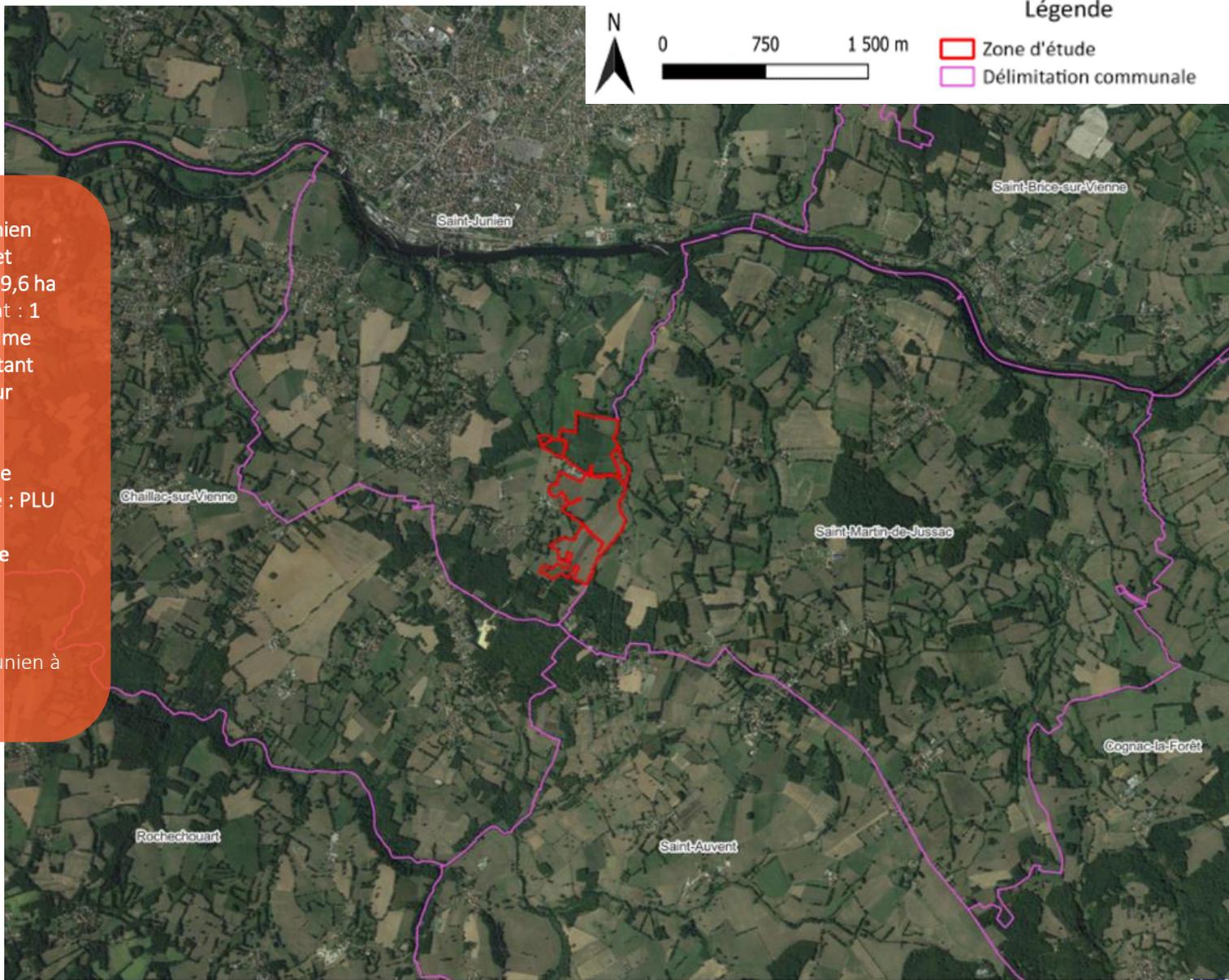
Agrivoltaïsme &
Aviculture





L'exploitation & son projet

Localisation



Foncier

Commune : **Saint-Junien**
Lieu-dit : **le Bouchet**
Surface mise à dispo : **49,6 ha**
Propriétaire/Exploitant : **1**
Propriétaire (M. et Mme **AUFFRAY**) et 1 exploitant
reprenneur Monsieur **MONTALETANG**

Zone type : **Agricole**
Document d'urbanisme : **PLU**

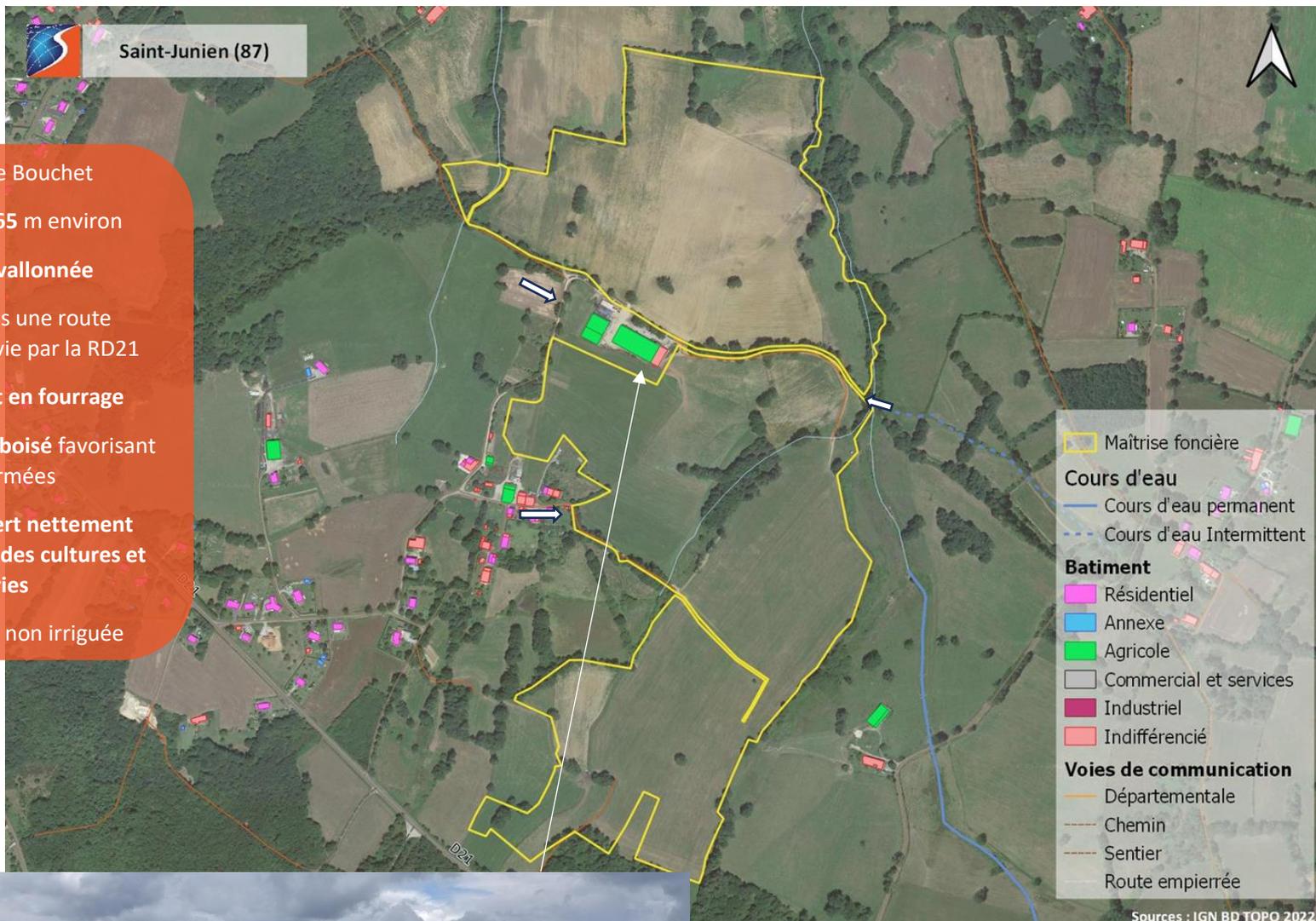
Puissance installée

18,53 MWc

Raccordement

Poste source de Saint-Junien à
2,16 km

Présentation du site d'étude



Site : Lieu-dit le Bouchet

Altitude : 215 – 265 m environ

Topographie : vallonnée

Accessible depuis une route communale desservie par la RD21

Site en cultures et en fourrage

Contexte bocager et boisé favorisant les vues fermées

Paysage rural ouvert nettement dominé par les grandes cultures et les prairies

Parcelle drainée / non irriguée





Le projet agrivoltaïque

Une exploitation familiale (EARL AUFFRAY)
tournée vers l'élevage Bovin Lait
→ arrêt de l'activité avec objectif de
transmission de l'exploitation
Difficulté à transmettre l'EA (PAIT) : terrains de
qualité agronomique moyenne

Un jeune agriculteur Monsieur MONTALETANG
(installé en 2013 sur la ferme familiale de
Verneuil). Double actif en élevage ovin à la
recherche de foncier

Contraintes:

- Zone ICHN : conditions de production agricole difficiles
- Système en autoconsommation

Un projet commun permettant la transmission d'une exploitation avec changement de l'orientation technico-économique (atelier ovin)

Objectifs du futur exploitant

Pérenniser l'exploitation dans un contexte d'installation à titre principal

Diversifier les ateliers de production de l'exploitation

Permettre à une EA de valoriser les parcelles de potentiel agronomique moyen par de la production de fourrage

Développer les énergies renouvelables

Réponses apportées par le projet agrivoltaïque

→ Soutien au développement du projet d'installation en valorisant des terres à moindre potentiel agronomique

→ Accompagner la transition de l'exploitation en assurant une diversification des revenus voire un développement des ateliers à plus long terme



Agriculture plus respectueuse de l'environnement associée à des énergies renouvelables

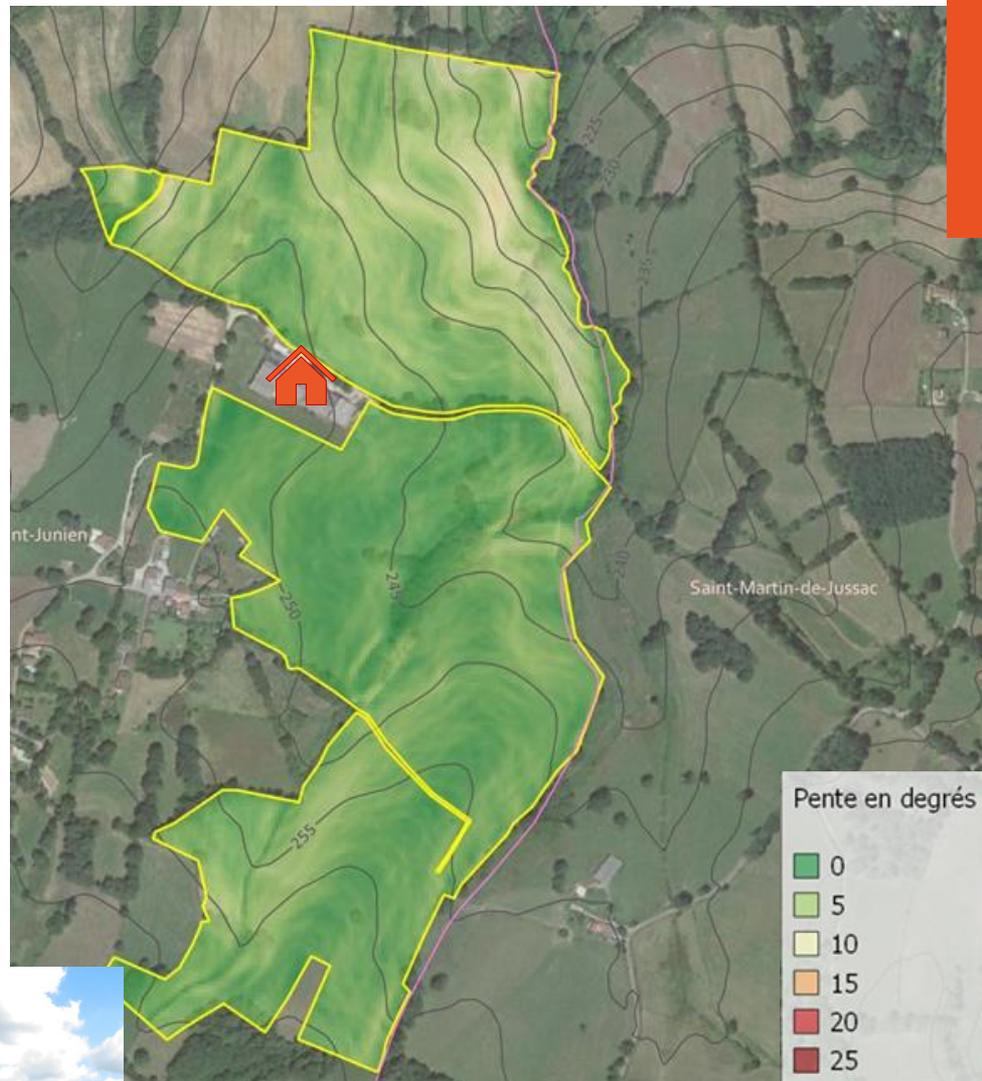
Maintenir une activité agricole durable et respectueuse de l'environnement

Les critères de sélection du site

Les critères de sélection des terrains :

Les terrains susceptibles d'accueillir ce projet de centrale solaire au sol ont été choisis pour plusieurs raisons :

- Ils représentent une **unité foncière homogène** propriété de l'exploitant ;
- Ils présentent une **topographie favorable** à la mise en place de panneaux photovoltaïques (orientation, pourcentage et type de pente) ;
- Ils sont **facilement accessibles** (routes/chemins praticables et nombreux desservant le site)
- Ils ne nécessitent **pas de défrichement** ;
- Ils sont **non irrigués**
- La présence de haies ou végétation arborée autour du site permettra un **effet masque**, même pour les vues proches.





Localisation & contraintes

Localisation et contraintes

Enjeux environnementaux :

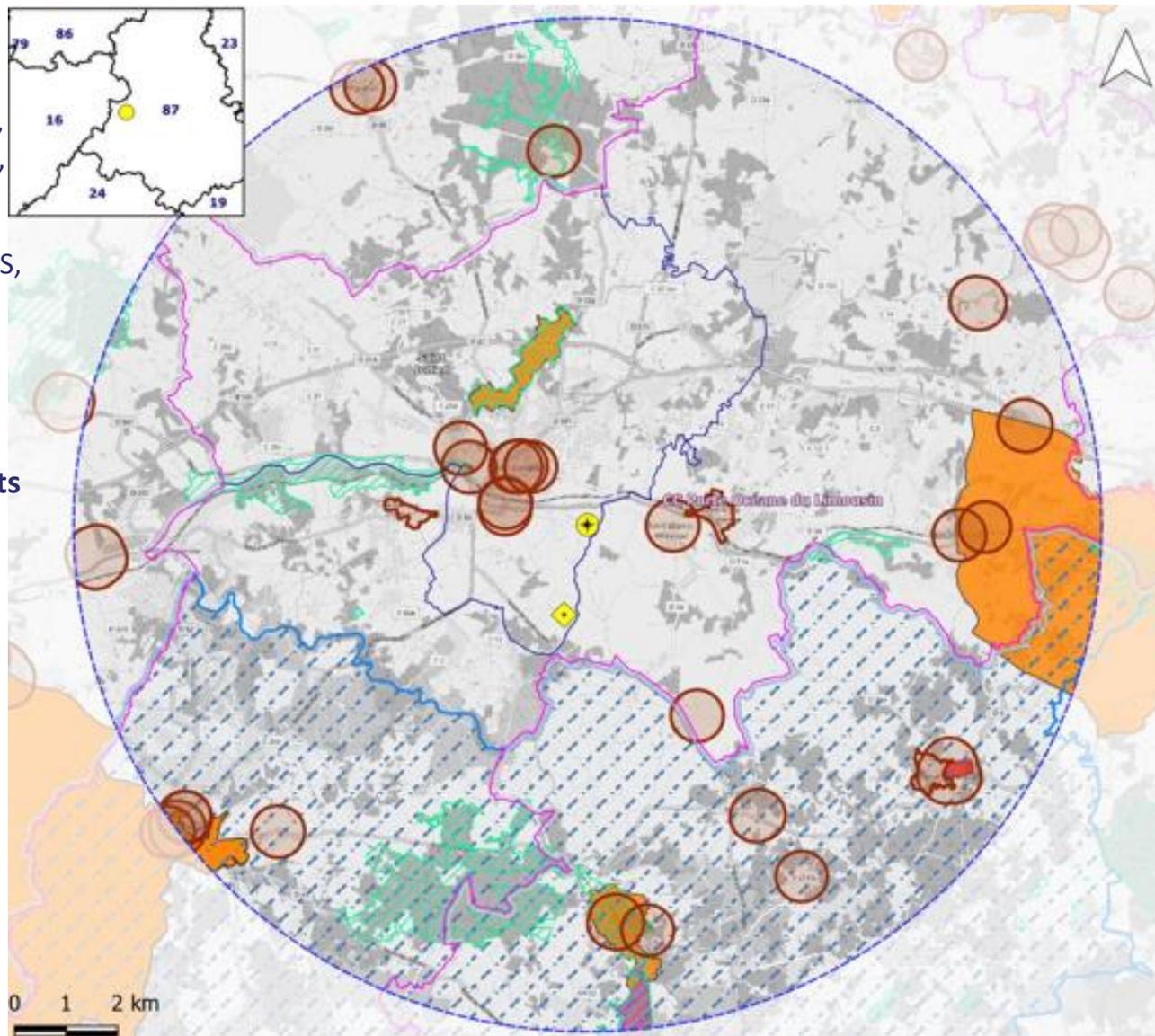
Site hors zonages : Réserve biosphère, APPB, RN, PNN, PNR, ENS, RB, sites CEN, réserves de chasse

Site hors zonage Natura 2000 : ZPS, ZCS, ZICO

Site hors zonage ZNIEFF 1 et 2

Enjeux patrimoniaux :

Projet hors sites classés et sites inscrits



Absence de contraintes rédhibitoires au développement d'un projet photovoltaïque



Contraintes techniques



Absence de contraintes de l'aviation civile et de la Défense Nationale

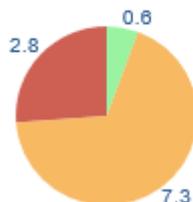


Contraintes de raccordement

Capacité du transformateur : 68,9MW

Capacité restante : 33MW

SUIVI DES ENR :



- Puissance des projets en service du S3REnR en cours : 2.8 MW
- Puissance des projets en développement du S3REnR en cours : 7.3 MW
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter : 0.6 MW

CAPACITÉ D'ACCUEIL DU RÉSEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION :



Données pour le raccordement dans le cadre du S3REnR :

① Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR, restante sans travaux sur le poste source	0.0 MW
Puissance cumulée des transformateurs existants	72.0 MW
Nombre de transformateurs existants	2.0
Tension aval	20.0
Tension amont	90.0

Données pour le raccordement en dehors du S3REnR :

Puissance en file d'attente	34.4 MW
① Puissance en file d'attente hors S3REnR majorée de la capacité réservée du S3REnR	39.3 MW
① Capacité de transformation HTB/HTA restante disponible pour l'injection sur le réseau public de distribution	79.2 MW

mis à jour le 13/08/2024



Poste source proche

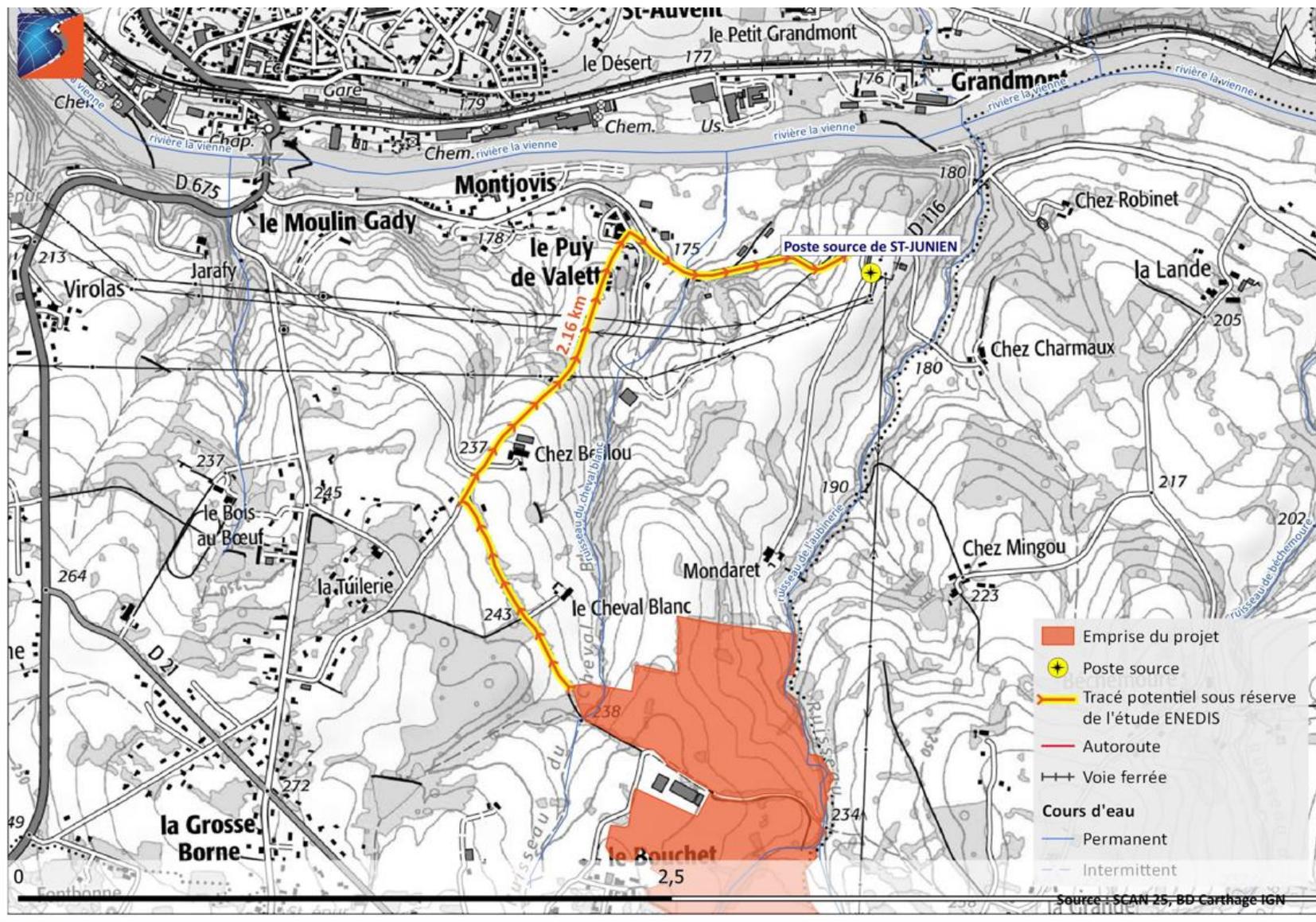
Capacité ENR suffisante

S3REnR évolutif

Raccordement HTA/BT pas possible



Tracé envisagé du raccordement





Respect des documents d'urbanisme & planification

Respect du PCAET

Cohérence avec le PCAET en cours d'élaboration à échelle intercommunale.

Objectif cible
+209%

AXES STRATÉGIQUES

1

Eolien

- Grande ambition sur les zones productibles.
- Sensibilisation des riverains et promotion des financements participatifs et citoyens.

2

Photovoltaïque

- Friches industrielles et anciennes mines.
- Favoriser les projets agricoles et résidentiels.
- Création d'une structure facilitatrice pour le financement.

3

Autres EnR

- Développement de l'ensemble des ressources.
- Méthanisation : permettre injection directe.
- Bois-énergie : développement micro-chaufferies collectives et actions sur l'individuel.
- Solaire thermique (surtout à long terme).

À 2050



14 éoliennes
+ 84 GWh/an



51 ha de panneaux
+ 86 GWh/an



2 400 équivalents logement
+ 24 GWh/an



2 000 équivalents logement
+ 6 GWh/an



4 méthaniseurs
+ 42 GWh/an

TOTAL + 240 GWh/an

Autonomie
énergétique
63%

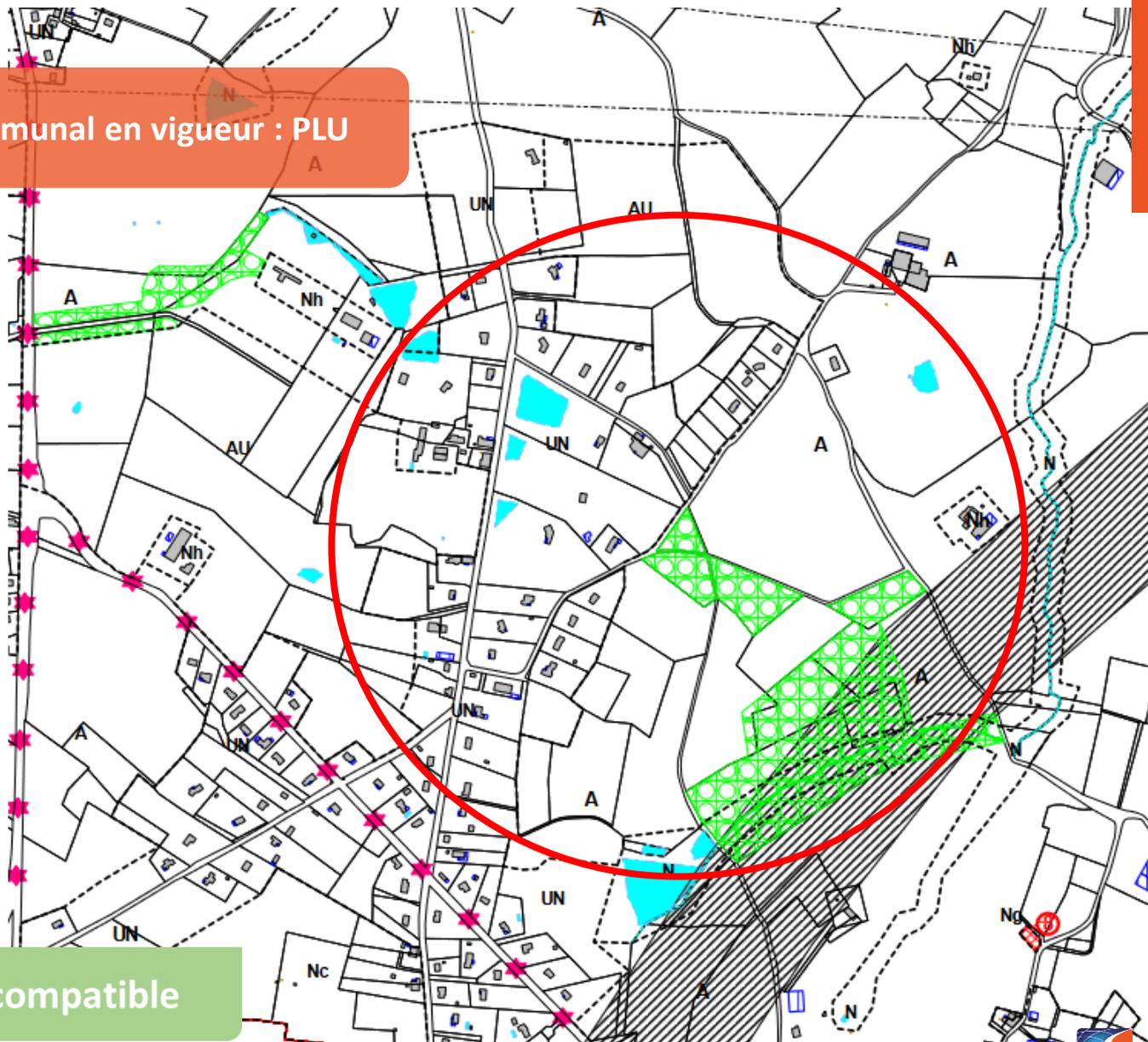
En combinant le maintien de la production agricole et la production d'électricité verte, ce projet s'inscrit en cohérence avec le PCAET de la Communauté de Communes du Pays Lauragais et répond aux attentes de la Loi Climat Résilience.



Respect des documents d'urbanisme : le PLU

Document d'urbanisme communal en vigueur : PLU

Zone A : Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées dans la mesure où elles ne compromettent pas le caractère agricole de la zone



Un projet cohérent et compatible





Études et enjeux environnementaux

Recensement des habitats naturels de l'AE

Aucun habitat patrimonial n'est observé.

Les zones cultivées présentent une faible diversité.



 Zone d'étude

Habitats (EUNIS)

-  C1.2 - Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
-  C1.6 - Lacs, étangs et mares temporaires
-  D5.21 - Communautés de grands Carex (Magnocaricées)
-  E2.1 - Pâturages permanents mésotrophes et prairies de post pâturage
-  E2.11 - Pâturages ininterrompus
-  E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
-  E2.7 - Prairies mésiques non gérées
-  E3.41 - Prairies atlantiques et subatlantiques humides
-  E3.419 - Prairies à Scirpe des bois
-  F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
-  FA.4 - Haies d'espèces indigènes pauvres en espèces
-  G1.1 - Forêts riveraines et forêts galeries, avec dominance d'Alnus, Populus ou Salix
-  G1.21 - Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus sur sol inondés par les crues, mais drainés aux basses eaux
-  G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus
-  G3.1 - Boisements à Picea et à Abies
-  G5.1 - Alignements d'arbres
-  G5.1 X D5.21 - Alignements d'arbres X Communautés de grands Carex
-  H5.6 - Zones piétinées
-  H5.61 - Sentiers
-  I1.1 - Monocultures intensives
-  J6.41 - Déchets agricoles et horticoles solides
-  C2.3 - Cours d'eau

Enjeux globaux du milieu naturel de l'AE

Les enjeux sur la zone d'étude se concentrent principalement sur les habitats de boisements et de haies dans lesquels chasse la Barbastelle d'Europe et abritent la nidification d'oiseaux patrimoniaux, les zones humides, abritant la Courtilière commune, ainsi que le cours d'eau qui est un lieu de reproduction du Sonneur à ventre jaune.

Un parti pris pour la conception: l'évitement des zones à enjeux environnementaux.



Légende

 Zone d'étude

Niveau d'enjeux globaux

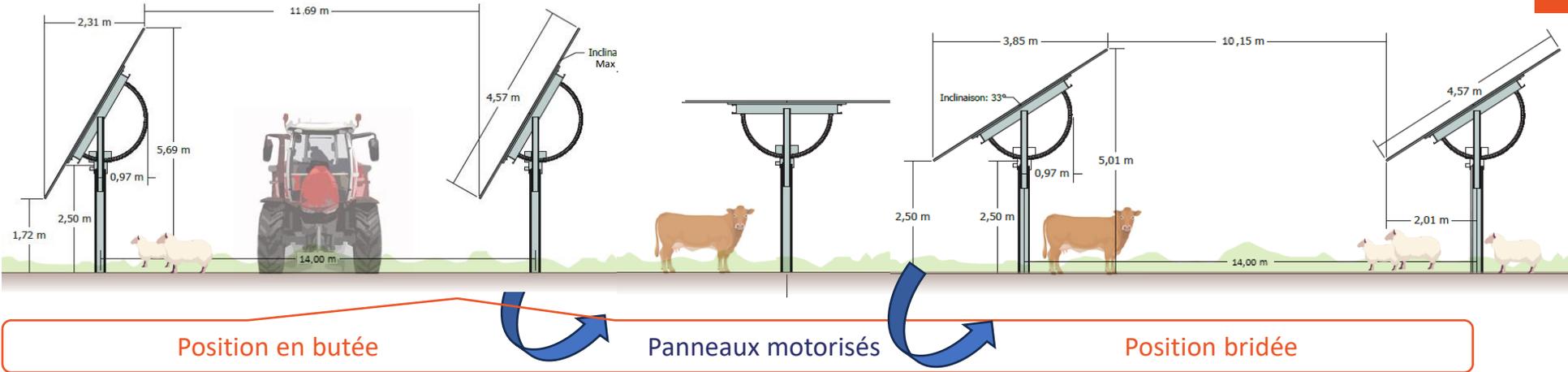
-  Très fort
-  Fort
-  Assez fort
-  Modéré
-  Faible
-  Nul



La centrale agrivoltaïque projetée



Le projet agrisolaire : une solution sur mesure



Abris pour le cheptel en cas de grosses chaleurs/ pluies grâce aux panneaux photovoltaïques



Des hauteurs de panneaux adaptées à l'élevage ovin/bovin : 2,50 m au plus bas. Permet l'aération. Permet l'ensoleillement: pousse de l'herbe



Absence de câbles électriques visibles (enterrés ou à l'abri des dents) pour la **sécurité des animaux**



Un espacement entre les tables de 9,43 m min et des tournières de 15 m min en bout de rangées ainsi que des entrées larges et ouvertes sans panneaux



Des structures mono-pieu privilégiées pour la circulation des engins et l'entretien (broyage)



Portails et clôtures positionnés selon la conduite de l'exploitant/ paddocks de 2 à 3 ha



zones d'abreuvement prévues au sein du parc

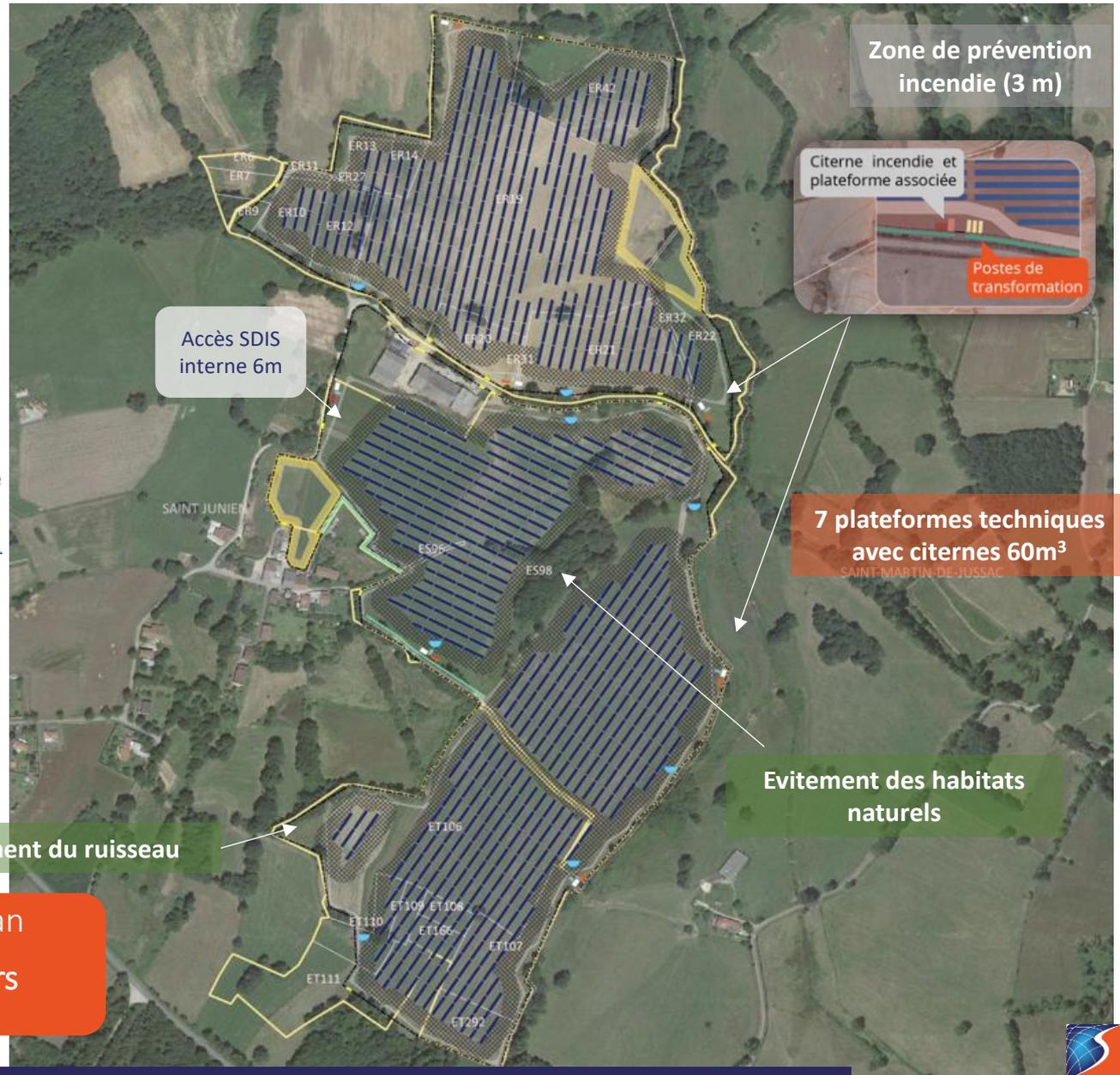
Offre un espace de vie sécurisé tout en optimisant les conditions de pâturage:



Un parc adapté à de l'élevage traditionnel de qualité

Adaptation aux contraintes techniques

Solution technique	Tracker
Surface maîtrise foncière	50.6 ha
Surface clôturée	49.3 ha
Puissance	19.64 MWc
Tournières	12 et 20 m
Espace inter-rang	9.43 m
Nombre de modules	33288
Surface des modules	85991 m ²
Surface projetée au sol	85991 m ²
Surface zone témoin	10000.2 ; 7007.5 m ²
Surface agricole	25.76 ha
SDIS	3 m
Portails	13x6m, 5x4m, 1x1m



Production: 27 842 MWh/an
 Alimentation de 7954 foyers
 (3,5 MWh/foyer/an)



Le projet agrivoltaïque : synergie avec la conduite agricole

Mise en place de 2 zones témoins: zones comparatives de cultures identiques



Clôture de type agricole maillage acier

Sens de la conduite agricole conservé et adapté à la production de foin et grandes cultures

Réfection du réseau de drainage existant

Poste de livraison clôturé

Portails et portes nombre adapté à la circulation
Dimensionnement adapté au matériel

Respect du décret n°2024-318 du 8 avril 2024

Surface agricole: 25,76 ha

Taux de couverture: 33,4 % (8,6 ha de surface de panneaux projetée)

Perte de surface exploitable
3,2 % de la surface clôturée

Mise en place de 2 zones témoins (1,7 ha)

10 points d'eau pour les abreuvoirs

Tournières
20m

Inter-rang
14m





Des aménagements prévus pour une conduite facilitée



Vidéosurveillance

Un système de visionnage à distance permettra de suivre son troupeau sereinement



Sécurité du troupeau

Des clôtures afin de sécuriser le troupeau et pour faciliter sa gestion



Zone de contention

Pour faciliter la gestion du cheptel



Abreuvement

Adduction/raccordement à la source d'eau (accès des animaux à la ressource facilitée)



Affouragement complémentaire





Plus-value du projet agrisolaire

☑ S'inscrire dans la continuité de l'activité agricole

Les installations agrisolaire sont pensées pour s'adapter au fonctionnement de l'exploitation, les tables sont suffisamment espacées pour permettre aux engins agricoles de circuler normalement. La mise en place des installations ne remet pas en cause l'éligibilité aux aides PAC.

☑ Conduite d'élevage bovin respectueuse de l'animal - réponse aux attentes de la filière

Protection des animaux contre les aléas climatiques. La parcelle agrisolaire garantira une source d'ombre profitable à la fois aux animaux mais aussi à l'herbe. Les structures offrent un espace de vie de qualité au cheptel et permettent à l'exploitation de proposer de la viande issue d'une production exemplaire en matière de qualité sanitaire et de bien-être animal. Répond aux attentes des consommateurs sur les conditions de vie de troupeau.

☑ Meilleure gestion fourragère

Les structures associées à la mise en place d'un pâturage tournant sur une grande partie de l'année permettent une optimisation de la gestion herbagère. Cercle vertueux pour l'exploitation optimisation des surfaces fourragères/ avec moins de compléments alimentaires.

☑ Pérennité de l'exploitation

Apport de revenus complémentaires, gain de performance et modernisation des outils de production.

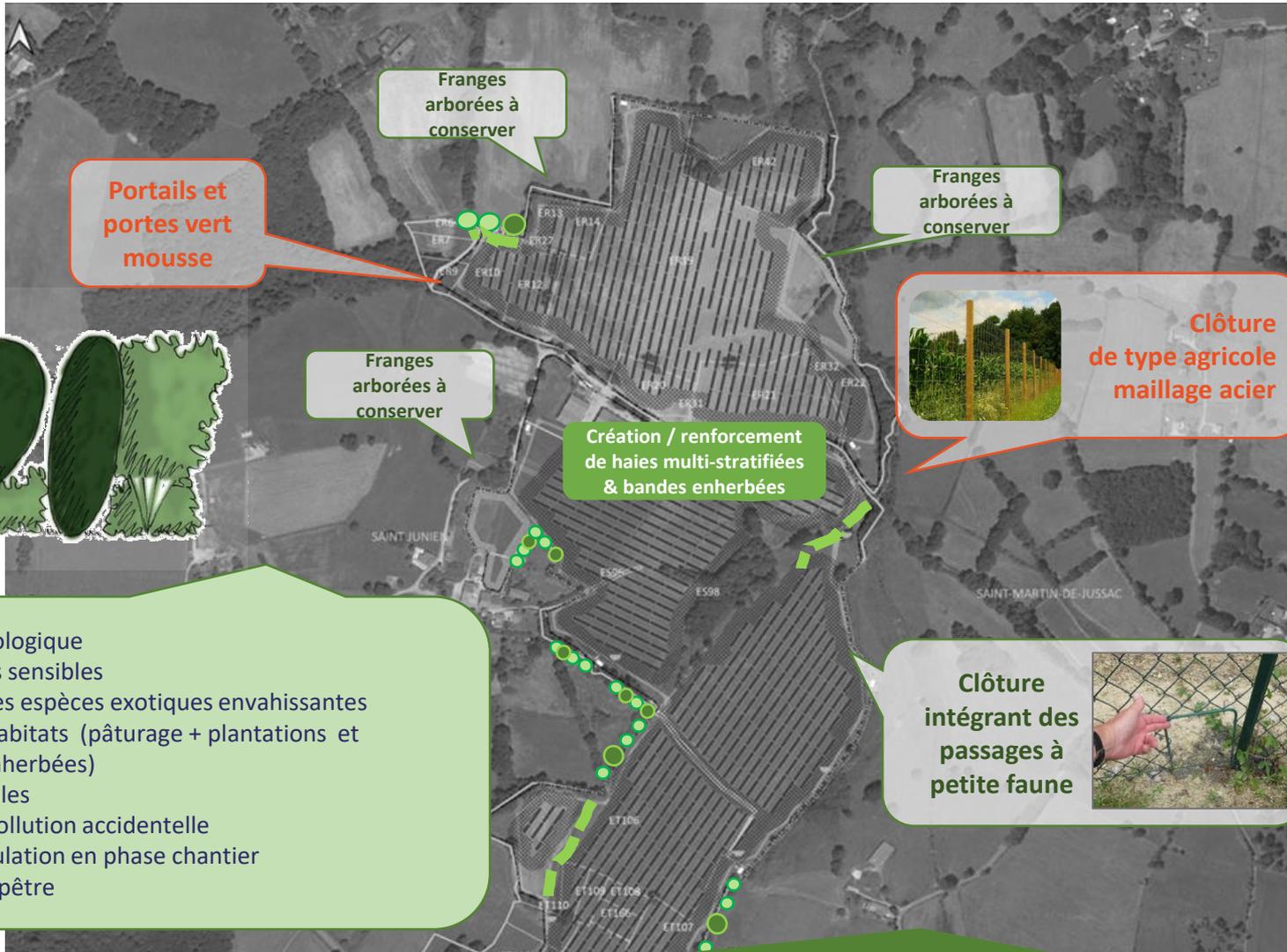




Mesures ERC



Mesures ERC : Vers une intégration optimale



Portails et portes vert mousse

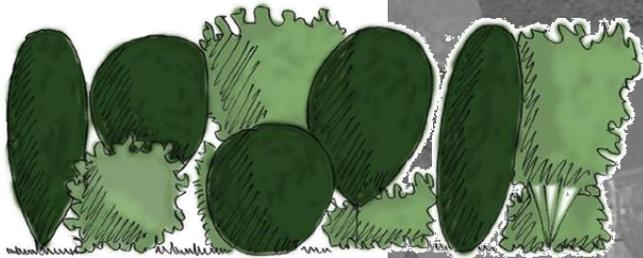
Franges arborées à conserver

Franges arborées à conserver



Clôture de type agricole maillage acier

Haie champêtre vue de face



Franges arborées à conserver

Création / renforcement de haies multi-stratifiées & bandes enherbées



Clôture intégrant des passages à petite faune

- MR 1 : Respect du calendrier écologique
- MR 2 : Mise en défens des zones sensibles
- MR 3 Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- MR 4 : Gestion écologique des habitats (pâturage + plantations et entretien des haies et bandes enherbées)
- MR 5 : Installation d'abris à reptiles
- MR 7 : Réduction du risque de pollution accidentelle
- MR 8 : Bonnes pratiques de circulation en phase chantier
- MR 9 : Plantation de haies champêtre

Après la mise en place des Mesures d'Evitement et de Réduction, les impacts résiduels du projet sur les habitats et espèces recensées seront non significatifs et ne remettront pas en cause le bon état de conservation des espèces.

Les mesures de plantation de haies près du Bouchet permettront d'optimiser l'intégration paysagère du projet

Réversibilité de l'installation



Utilisation	Éléments	Type de fixation et méthode de démantèlement
Production de l'électricité	Panneaux photovoltaïques	Vissés sur les structures porteuses → Simple dévissage
Supports des panneaux	Structures porteuses métalliques	Fixées sur des pieux battus → Simple déboulonnage
Ancrage des structures	Fondations: pieux battus	Ancrées dans le sol à l'aide d'un forage → Simple arrachage
Transformation, transport élect. et maintenance	Bâtiments techniques	Posés au sol → Enlèvement à l'aide d'une grue
Connectique	Câbles de raccordement internes	Enlèvement des câbles
Sécurité	Clôtures	Enfoncées dans le sol → Simple arrachage
		Fixées à des poteaux → Simple dévissage
Circulation	Voies de circulation sur terrain naturel ou piste légère	En cas de piste légère → Terrassement des 1 ^{er} cm du sol puis ajout de terre végétale

Le Système est conçu pour que :

- La structure soit **entièrement démontable et facilement recyclée** (composée à 95% d'acier) ;
- **Les panneaux soient recyclables** (via l'association SOREN – coût du recyclage inclus dans le prix des panneaux) ;
- **Les ancrages** de la structure en pieux battus (acier) **puissent être entièrement retirés** ;

Démantèlement : pour aller plus loin

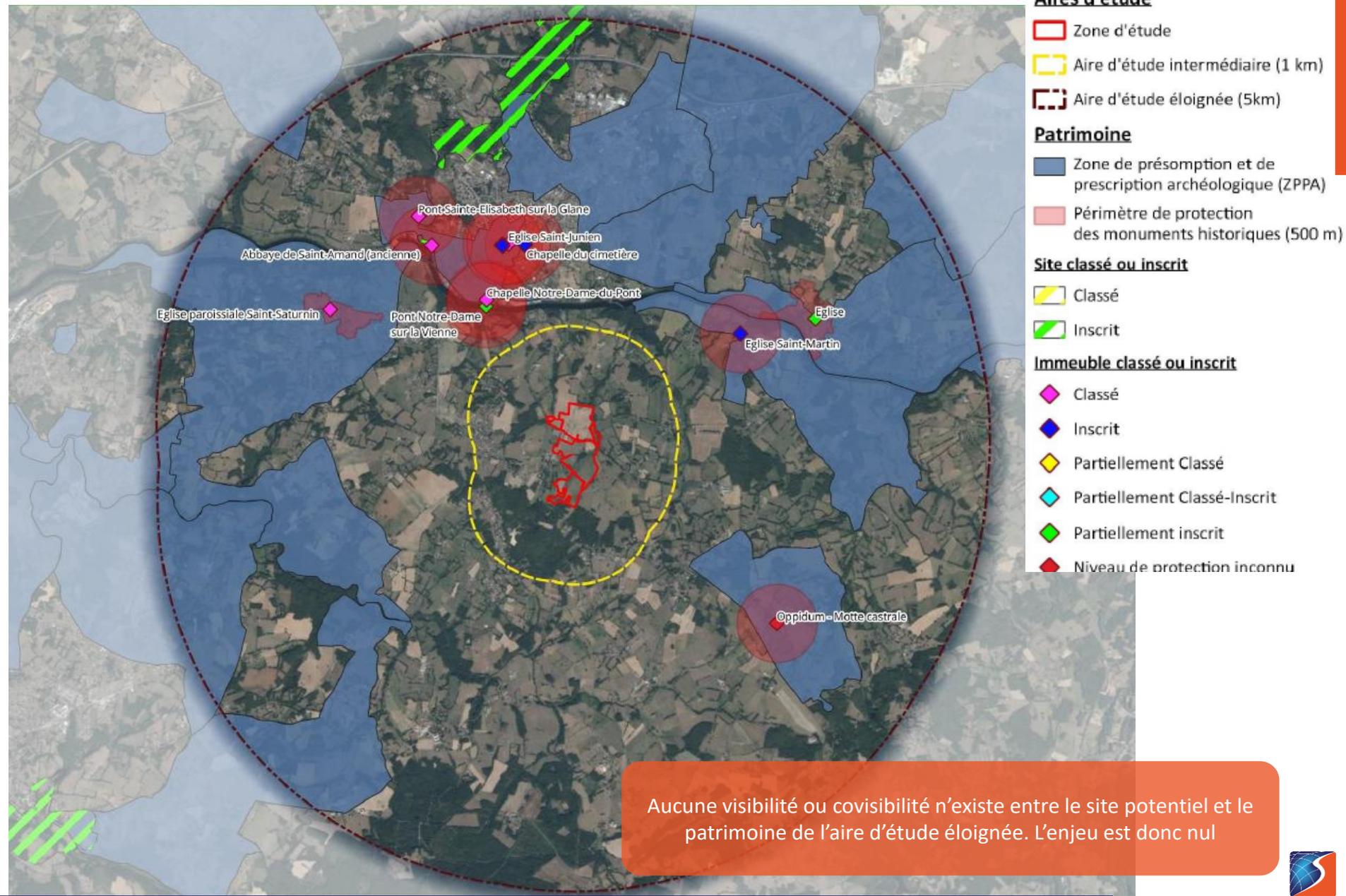
Le producteur d'électricité s'engage à démanteler à ses frais l'installation (coût provisionné dans le coût initial du projet) au bout des 30 ans d'exploitation. Le site sera remis en état sans aucune dégradation.





Intégration paysagère

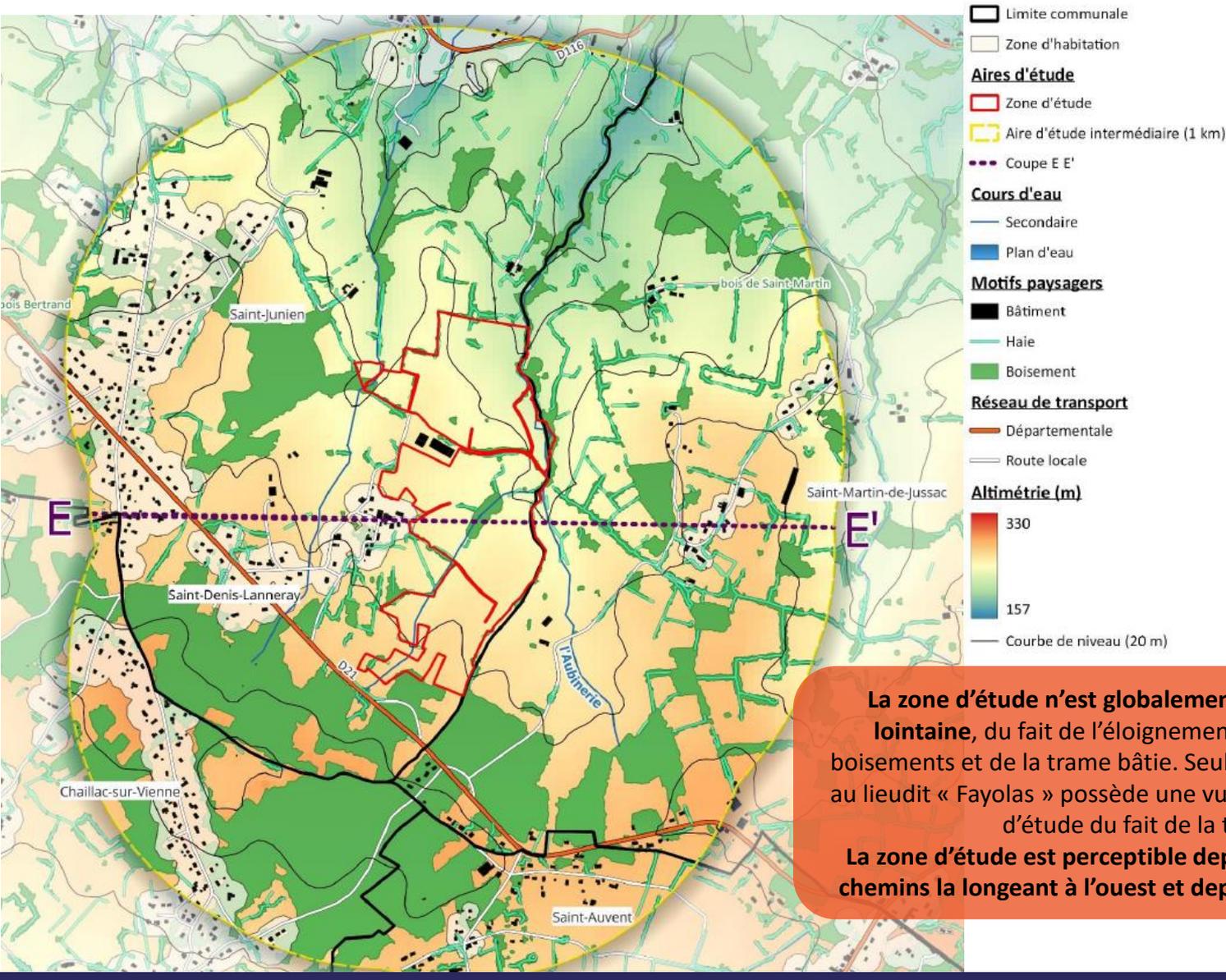
Analyse des enjeux liés au patrimoine



Aucune visibilité ou covisibilité n'existe entre le site potentiel et le patrimoine de l'aire d'étude éloignée. L'enjeu est donc nul



Analyse des sensibilités dans les aires d'études intermédiaire et rapprochée



La zone d'étude n'est globalement pas perceptible en vue lointaine, du fait de l'éloignement, de la topographie, des boisements et de la trame bâtie. Seul un quartier de Saint-Junien, au lieudit « Fayolas » possède une vue lointaine filtrée sur la zone d'étude du fait de la topographie.

La zone d'étude est perceptible depuis ses abords : depuis les chemins la longeant à l'ouest et depuis le hameau du Bouchet.



Analyse des perceptions visuelles de la ZIP

Aire d'étude intermédiaire

1



Photo 44 : Vue depuis le Bouchet

2



Photo 45 : Vue depuis le Bouchet

3



Photo 46 : Vue depuis la voie communale menant au site

Prises de vue aux alentours du site

4



Photo 47 : Vue depuis la RD 21

5



Photo 48 : Vue depuis la Grosse Borne

6



Photo 49 : Vue depuis la Tuilerie

Prises de vue aux alentours du site

13



Photo 56 : Vue depuis la grande Aubinerie

14



Photo 57 : Vue depuis La petite Aubinerie

15



Photo 58 : Vue depuis la Bastide

Prises de vue et photomontages sur l'aire immédiate

Avant projet



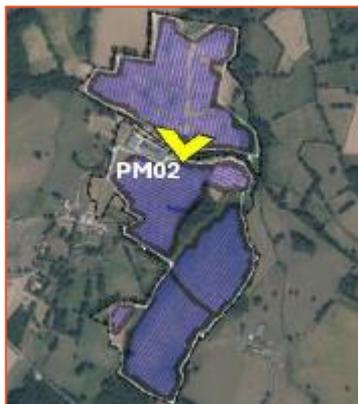
Installation projetée

Au Sud, à proximité de la RD21, la vue est proche et directe sur la ZIP. Mais la centrale sera en partie filtrée par la végétation présente le long de la route et par la topographie descendante. Seule l'extrémité sud de la centrale sera visible. Le site pourra être succinctement perçu par les véhicules roulant entre la « grosse borne » et « La Bastide » du fait des espacements entre la végétation



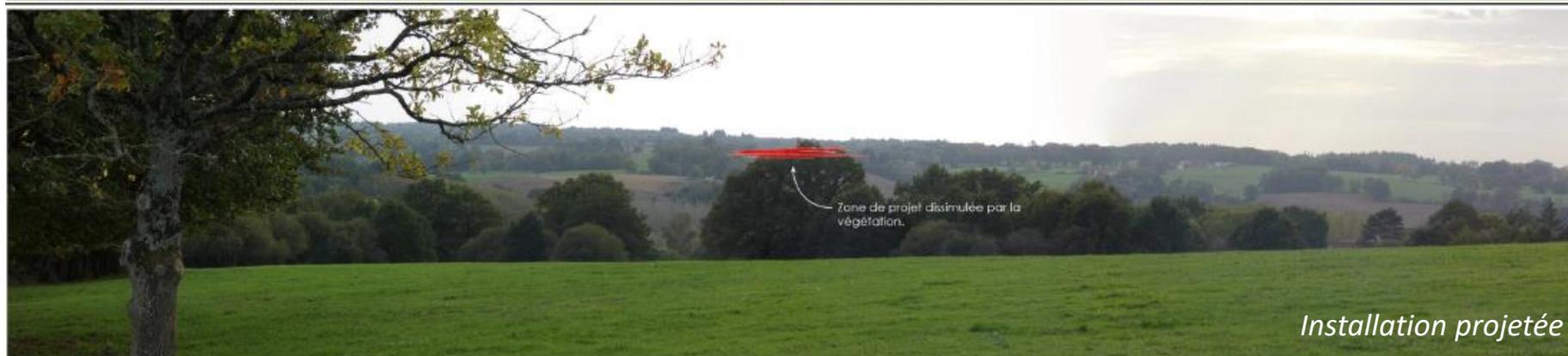
Prises de vue et photomontages sur l'aire immédiate

Avant projet



A proximité l'exploitation du Bouchet, la vue est proche et directe. Cela concerne les usagers de l'exploitation mais aussi les visiteurs empruntant le sentier de randonnée « Pruniéras -La Berthe-Le Bouchet » passant au niveau du chemin agricole. La circulation piétonne y est toutefois peu importante. L'enjeu lié au projet est donc relativement faible.

Prises de vue et photomontages sur l'aire immédiate



Depuis la majeure partie du centre historique de Saint-Junien, les vues sur le site sont masquées par la trame bâtie. Seul le quartier au lieudit « Fayolas » a une vue lointaine filtrée sur la ZIP. On constate que la vue est grandement masquée par la présence de nombreux boisements en ligne d'horizon. L'impact brut du projet depuis ce point de vue est donc négligeable à faible.



Retombées économiques & partage de valeur

Retombées économiques : généralités

4 types de taxes concernent les projets de centrales solaires au sol

La taxe d'aménagement :

Payable en une fois, à la construction,
Elle concerne les panneaux (surface) et les locaux techniques.

La TFPB (Taxe foncière sur la propriété bâtie) :

Taxe annuelle

Les panneaux, appareils électriques (onduleurs & tranfo) sont exonérés ;

Les fixations par pieux battus sont exonérées.

Les constructions annexes (chemins, clôtures) sont assujetties ;

Le terrain d'assise (car vente de l'électricité) est assujetti.

La CET (Contribution économique territoriale) :

Taxe annuelle

➔ CFE

➔ CVAE

L'IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau) :

Taxe annuelle.

Taux défini chaque année. On distingue l'IFER PV (puissance unitaire de la centrale) et l'IFER transformateur .



Retombées économiques : estimées

Les retombées dépendent de la VLC, du taux communal et de la fiscalité de la commune (FA, FPU, FPZ)
Pour une installation projetée de 19,64 MWc.

Taxes		Total (€)	Commune	EPCI	Département	Région
TA (taux d'aménagement)		30 096 €	8 599 €	8 599 €	12 898 €	0 €
TFPB		48 756 €	42 878 €	5 878 €	0 €	0 €
CET	CFE	34 647 €	0 €	34 647 €	0 €	0 €
	CVAE*	/	/	/	/	/
IFER		66 658 €	13 332 €	33 329 €	19 997 €	0 €
Total annuel		150 061 €	56 210 €	73 854 €	19 997 €	0 €



*Loi de finances 2023 : suppression de la CVAE sur deux ans

Le montant annuel des retombées économiques pour le territoire est estimé à 150 061 €

Compensation collective agricole

La compensation agricole collective vise à "maintenir ou rétablir le potentiel économique agricole perdu" dû à des projets d'aménagements ou de travaux qui consomment des terres en activité agricole, qu'ils soient d'utilité publique ou pas.

Le montant de la compensation agricole destiné à la filière du territoire est estimé à 101 002€





Mise en place d'un protocole de suivi expérimental

Durée de l'expérimentation: 5 ans minimum (reconductible 1 fois pour 5 ans)



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-VIENNE

Les équipements prévus :

- Une station météorologique
- Des capteurs de température et d'humidité de l'air
- Des sondes tensiométriques pour suivre l'humidité des sols ou 4 prélèvements / an pour quantifier l'humidité du sol par la méthode « étuve » (24h00 à 100°C)

SUIVI MICROCLIMATIQUE

Le suivi des conditions microclimatiques sous les panneaux photovoltaïques peut permettre de mieux comprendre et d'anticiper les variations climatiques d'un champ photovoltaïque, et ainsi prévoir les effets de ces variations sur le système agricole.

Ce protocole vise à mettre en place un dispositif de mesures par des stations météorologiques, pour différentes zones du champ agrivoltaire comparées à un témoin (différents traitements). Les zones d'installation de ces stations sont réfléchies pour chaque cas en fonction de la centrale, de sa structure et des besoins afin de collecter les données les plus précises et représentatives possibles.

SUIVI VEGETAL

Afin de compléter le suivi microclimatique et valider expérimentalement les effets des variations climatiques du champ photovoltaïque sur le système agricole, une étude de la végétation peut être proposée.

Il s'agit de mettre en place un suivi de la croissance, de la biomasse, de la floristique et de la qualité de la prairie sous panneaux photovoltaïques. Ces analyses sont préconisées au printemps et en été, mais peuvent également être étendues à l'automne et à l'hiver. De même que pour le suivi microclimatique, les zones d'étude sont déterminées pour chaque cas en fonction de la centrale et des besoins.

SUIVI ZOOTECHNIQUE

En plus de l'importance que peut revêtir la productivité végétale sur les performances animales, ces derniers pourraient à la fois grandement profiter de la présence de l'ombrage, mais aussi subir un stress de la part des structures, à des niveaux qu'il est difficile d'anticiper actuellement.

L'objectif est donc de réaliser un élevage sous la centrale, qui comporte des analyses comportementales et de bien-être, un suivi puçage ainsi qu'une étude de la productivité des lots en accord avec l'exploitant. Ces données permettent d'avoir une idée complète de l'impact du champ photovoltaïque sur l'atelier d'élevage dans son ensemble, et tout particulièrement sur le bien-être animal.

Objectifs:

- Evaluer la biomasse produite, avec un objectif de valorisation du pâturage du printemps et de l'automne à début hiver;
- S'assurer que la diversité floristique répond aux besoins du cheptel selon les époques de l'année;
- Quantifier la valeur alimentaire de la prairie;
- Comprendre le comportement des ovins sous conduite agrivoltaire;
- Observer les impacts sur la répartition de la pluviométrie;

Constitution d'une base de données
référence départementale



Partage de valeur: financement participatif



275 M€ collectés
pour 520 projets



+ 31.000 membres
dans tous les départements
de France



Lendosphere



Portefeuille sain
0 défaut de paiement
70 M€ de capital remboursé et 15
M€ d'intérêts versés



1^{ère} plateforme
Pour les projets
à ancrage local

- o Partenaire expert dédié à la transition énergétique **depuis 2014**

- o Dédiée à la transition énergétique **depuis 2014**
- o Raisons d'être : **démocratiser** l'investissement dans les infrastructures renouvelables et **décarboner** l'épargne
- o Agréée en qualité de PSFP par l'AMF
- o Accompagnement **de A à Z** pour les parties prenantes des projets d'énergies renouvelables
- o **Suivi individualisé** des investisseurs dans leur démarche de participation

LA PROPOSITION:

1. **Emission obligataire** (obligations simples) par la société de projet de la ferme agrisolaire
2. **Objectif initial de collecte** : 200 k€, avec possibilité de dé plafonner à 500 k€ en fonction de la dynamique de la levée de fonds
3. **Calendrier** : à tout moment à compter de l'accord de la collectivité et en fonction du calendrier déterminé avec la collectivité
4. **Modalités spécifiques pour le partage de la valeur sur le territoire** : conditions préférentielles pour le périmètre d'éligibilité et communication territoriale sur-mesure
5. Possibilité d'une **première campagne** en phase de développement, suivie d'une nouvelle en phase de construction



Concertation

Les acteurs du projet

*Échanges avec les acteurs locaux
et présentation du projet.*



Analyse et prise en compte des enjeux.





Concertation-communication sur le projet

Depuis son initiation en 2021, le projet de ferme agricole du Bouchet a fait l'objet d'échanges réguliers avec les administrations et acteurs du territoire :

- **Juin 2023:** premier contact téléphonique avec la mairie
- **28 Mars 2024:** Rencontre M. BAUDET– Maire, M. BOYER, service urbanisme et M. SENAMAUD, directeur de cabinet – présentation avancement du projet
- **4 Juin 2024:** rencontre des membres du conseil communautaire
- **Juin 2024 :** Rencontre avec les riverains proches
- **21 Juin 2024: dépôt PC**
- **9 Septembre 2024 :** Comité de Projet
- **9 Septembre 2024 :** Séance d'information auprès des administrés de la commune
- **17 Octobre 2024 :** Comité ERC
- **7 Novembre 2024 :** Conseil Municipal





Ferme agrivoltaïque Annexes



Compléments démantèlement/recyclage

Démantèlement et remise en état

Le démantèlement de l'installation photovoltaïque commence dès la fin de la période d'exploitation, au frais de la société photovoltaïque. Le site est remis en état sans aucune dégradation.

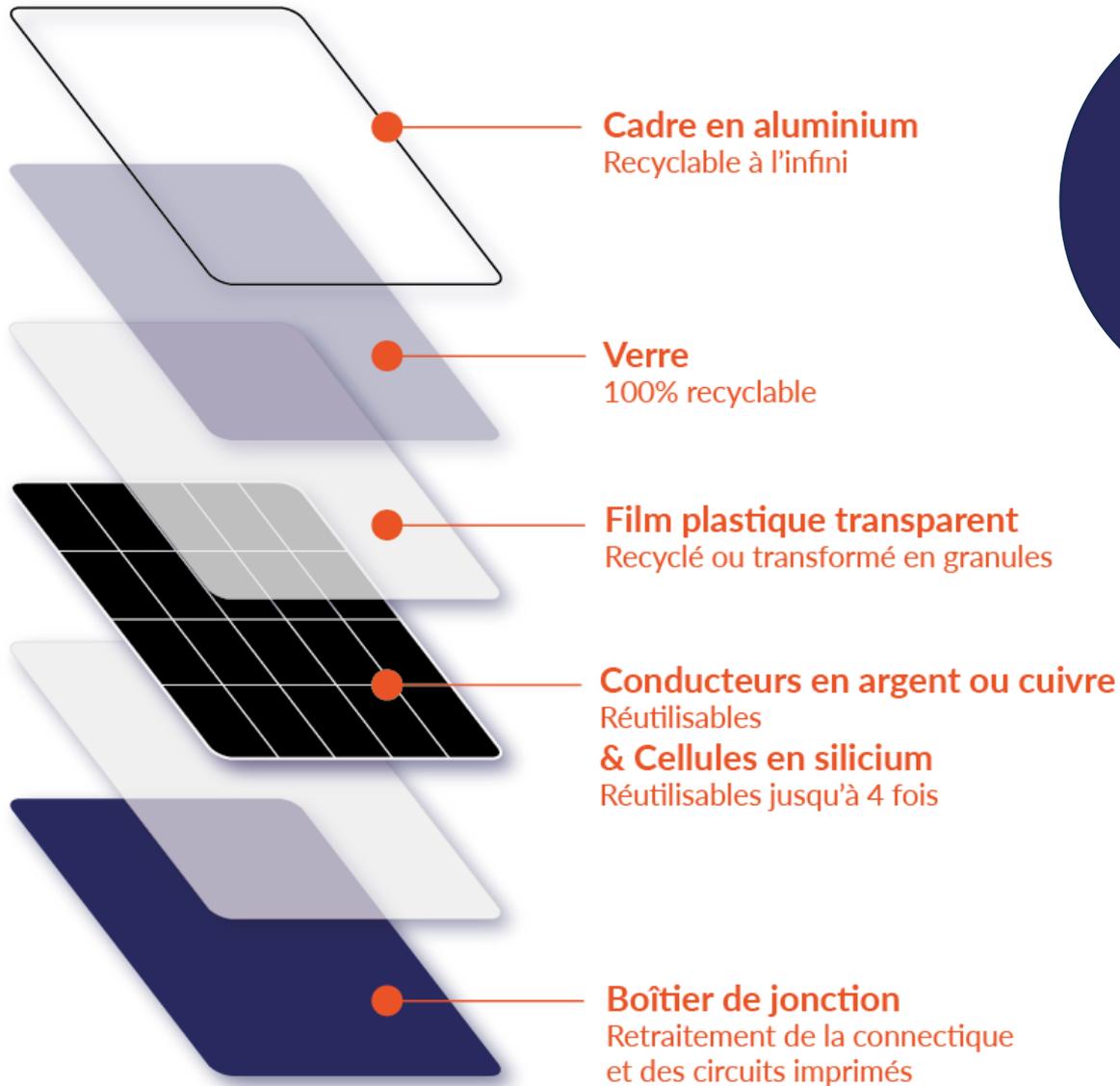
La directive 2012/19/UE relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), transposée en droit français au travers du décret n° 2014-928 du 19 août 2014, étend le principe de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP) aux **panneaux photovoltaïques**.

Dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur, les metteurs sur le marché de panneaux photovoltaïques sont solidairement responsables de la collecte et du traitement des équipements usagés



Les installations agrivoltaïques sont totalement réversibles.

Recyclage des panneaux solaires



94%

C'est le taux moyen
de valorisation d'un
panneau solaire.





Siège social

179, rue du Poirier,
14650 Carpiquet

Agence de Valence

497, avenue Victor Hugo,
26000, Valence

Tél : 04 75 80 30 00
contact@samsolar.fr

